Conclusions du Conseil — Faire face à la crise liée à la COVID-19 dans le domaine de l'éducation et de la formation

(2020/C 212 I/03)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

SOULIGNANT CE QUI SUIT:

1. La pandémie de COVID-19 affecte les systèmes d'éducation et de formation dans le monde entier et dans toute l'Union, faisant peser sur eux une pression sans précédent. Elle a entraîné des changements majeurs dans notre façon d'apprendre, d'enseigner, de communiquer et de collaborer au sein de nos communautés d'enseignement et de formation et entre celles-ci. Cela a eu un impact sur les apprenants ([1]), leurs familles, les enseignants, les formateurs, les directeurs d'établissements, ainsi que sur l'ensemble de la société.

2. Depuis l'apparition de la pandémie, les États membres et les établissements d'enseignement et de formation ont déployé des efforts considérables en vue de garantir la sécurité et le bien-être des apprenants et du personnel et d'assurer la poursuite de l'apprentissage et de l'enseignement, afin de préserver le droit à l'éducation.

3. Confrontés à l'urgence, la majorité des États membres ont pris la décision de fermer physiquement la plupart des établissements d'enseignement et de formation, tout en mobilisant rapidement d'autres options et en mettant en place un soutien pour l'apprentissage et l'enseignement à distance, notamment à travers des solutions numériques. Cela a entraîné différentes difficultés pour les systèmes d'éducation et de formation et les parties prenantes dans les États membres, en particulier pour les apprenants et leurs familles, les enseignants et les formateurs, mais leur a également permis d'en tirer de précieuses leçons et a accéléré la transformation numérique des établissements d'enseignement et de formation.

4. Dans ces circonstances exceptionnelles, une collaboration remarquable a été établie entre les États membres, qui ont fait preuve de solidarité et de soutien mutuel en ce temps de crise en échangeant régulièrement des informations sur leurs situations nationales, sur les défis rencontrés, sur les mesures et programmes envisagés ou déjà mis en place, ainsi qu'en partageant de manière ouverte leurs ressources éducatives, dans la mesure du possible.

CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

5. Au début de la crise, lorsque les établissements d'enseignement et de formation dans la plupart des États membres fonctionnaient encore de manière ordinaire, l'accent a porté sur la manière d'assurer la sécurité des apprenants et du personnel, y compris avec la mise en place de mesures de protection et d'hygiène et la communication d'informations et d'orientations, sur la base d'une coopération entre autorités nationales chargées de l'éducation et chargées de la santé.

6. La situation évoluant avec l'extension des fermetures physiques des établissements d'enseignement et de formation dans la majorité des États membres, dans le souci de garantir la continuité du processus d'apprentissage, des efforts considérables ont été déployés par les États membres, les établissements d'enseignement et de formation et les parties prenantes concernées pour adapter et préparer du contenu éducatif et assurer son utilisation dans le cadre de l'apprentissage à distance. Des orientations appropriées ont été fournies pour appuyer ce processus, combinées à une gestion réactive, un suivi continu, des améliorations constantes et des ajustements législatifs, en fonction des circonstances nationales. Les situations de départ à cet égard ont pu être différentes entre États membres autant qu'entre établissements d'enseignement et de formation en termes de préparation au numérique des systèmes d'éducation et de formation, y compris quant à la disponibilité des outils et matériels d'apprentissage numérique et à l'état de préparation des enseignants et des formateurs pour donner un enseignement ou une formation à distance.

7. L'un des principaux défis a été de garantir l'inclusion et l'égalité d'accès à des possibilités d'apprentissage à distance de qualité. Certains apprenants, mais aussi des enseignants, des formateurs et des familles, ne disposent pas forcément de compétences numériques ni de l'accès à la technologie ou à l'internet, ce qui peut représenter un sérieux obstacle, en particulier pour les apprenants issus de milieux défavorisés et de zones rurales, isolées ou hautement urbanisées. En outre, certains apprenants ont des besoins éducatifs spécifiques et nécessitent des conseils et un soutien supplémentaire dans leur apprentissage. Par ailleurs, la fermeture des établissements d'enseignement et de formation a

([1]) Aux fins du présent document, le terme «apprenant» s'entend au sens large et désigne les apprenants de tous les types d'enseignements et de formations et à tous les niveaux, y compris l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation et la formation des adultes et l'enseignement supérieur.

été particulièrement difficile pour les apprenants défavorisés d'un point de vue socio-économique, qui sont davantage susceptibles de vivre dans un logement qui n'est pas propice à l'étude ou qui ont normalement droit à des repas gratuits à l'école, ainsi que pour les apprenants présentant un risque de décrochage scolaire.

8. Les établissements d'enseignement et de formation ne sont pas uniquement des lieux pour apprendre, enseigner ou former; ce sont aussi des environnements sûrs, qui offrent un cadre structurant, un sentiment d'appartenance à une communauté et des occasions de socialisation. En raison de l'angoisse et du stress provoqués par la peur de la pandémie et par l'isolement social, qui est particulièrement difficile pour les personnes confrontées ou susceptibles d'être confrontées à des violences domestiques, il a été essentiel de nouer un dialogue et de fournir un soutien psychologique et émotionnel, afin de garantir le bien-être et la santé physique et mentale des apprenants, de leurs familles, des enseignants et des formateurs.

9. Les enseignants et formateurs ont dû s'adapter rapidement pour passer d'un enseignement en présentiel à un enseignement à distance. Les enseignants et formateurs ([2]) n'ayant pas nécessairement l'expérience, la confiance, les connaissances, les aptitudes et les compétences requises pour organiser et fournir efficacement un enseignement à distance, des formations ciblées supplémentaires ont été nécessaires. Leur dévouement est souvent allé au-delà des cours dispensés et a inclus des efforts supplémentaires pour s'assurer des progrès et du bien-être des apprenants. La nécessité de s'adapter rapidement au nouvel environnement de travail a pu entraîner une augmentation de la charge de travail, affectant ainsi l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée. Dans ces circonstances, les enseignants et les formateurs, ainsi que le personnel auxiliaire, ont fait preuve d'un dévouement et d'une créativité admirables, ainsi que d'une ouverture à la collaboration, à la cocréation et à l'apprentissage entre pairs.

10. Bien que le passage à l'enseignement et à l'apprentissage numériques ait joué un rôle primordial pour permettre la poursuite du processus d'apprentissage, l'enseignement en ligne ne peut pas se substituer totalement à l'enseignement et à l'apprentissage en présentiel de qualité. En outre, le passage soudain à l'enseignement et à l'apprentissage en ligne a été dans de nombreux cas une réponse d'urgence, plutôt que le fruit d'une planification optimale visant à fournir à grande échelle un enseignement numérique à distance. Certains enseignants et formateurs ont donné leur cours en ligne pour la première fois, et si leur résilience et leur capacité d'adaptation doivent être saluées, la pratique de l'enseignement et de l'apprentissage numériques à distance dans le contexte lié à la COVID-19, malgré son utilité, ne devrait pas nécessairement être considérée comme la norme générale en matière d'enseignement numérique à distance.

11. Une coopération plus grande entre les familles des apprenants et les enseignants et formateurs s'est avérée indispensable, de même qu'une volonté plus forte de rendre possible l'apprentissage à distance. Pour les parents et les aidants travaillant à domicile, combiner leurs tâches professionnelles avec le soutien à l'apprentissage des enfants et leur prise en charge a représenté un défi de taille. Pour les parents et les aidants qui n'ont pas pu travailler à la maison, trouver à faire garder les plus jeunes enfants a représenté un défi supplémentaire.

12. Assurer l'enseignement de la partie pratique des programmes scolaires est particulièrement difficile dans le contexte de l'apprentissage à distance. Cela vaut en particulier pour l'enseignement et la formation professionnels, où l'apprentissage pratique constitue une grande partie des programmes. Les apprenants suivant un enseignement professionnel ou une formation professionnelle peuvent avoir rencontré des difficultés supplémentaires sachant que la crise a touché de nombreux employeurs qui dispensent des formations par le travail et des apprentissages. Étant donné que les apprentis, dans certains cas, dépendent du paiement et de l'indemnisation que versent les employeurs, cela a eu une incidence sur leurs moyens de subsistance.

13. Les apprenants adultes, en particulier ceux qui sont peu qualifiés, ne disposent pas toujours des compétences numériques nécessaires pour participer à l'apprentissage numérique, ce qui peut réduire les possibilités qui s'offrent à eux en matière de perfectionnement professionnel et de reconversion.

14. L'un des plus grands défis a été de voir comment gérer l'évaluation et la notation; certains États membres ont appelé à se concentrer sur l'évaluation formative et à prendre en compte les différentes conditions d'apprentissage. Cette question est liée au défi que représente l'organisation d'un achèvement efficace de l'année scolaire et universitaire, un aspect particulièrement important dans le contexte des examens de fin d'études et des diplômes de fin d'études, en raison de son impact sur les inscriptions à différents niveaux d'enseignement et de formation. À cet égard, l'échange d'informations, la coopération et le dialogue entre les acteurs concernés du domaine de l'éducation et de la formation, y compris les autorités chargées de l'assurance de la qualité et de la reconnaissance, ainsi que les partenaires sociaux, peuvent servir de base à la définition d'une approche coordonnée utile. Cela peut être particulièrement pertinent pour décider des exigences relatives à l'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, dans le respect de leur autonomie et des circonstances nationales.

([2]) D'après l'étude TALIS de l'OCDE (2018), moins de 40 % des enseignants se sentent bien préparés à l'utilisation des TIC dans l'enseignement.

15. La pandémie a également eu des répercussions sur les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage au niveau européen et international. Étant donné que de nombreux établissements d'enseignement et de formation ont été fermés, les apprenants participant à des programmes de mobilité ont fait face à de nombreuses difficultés concernant la poursuite de leur période de mobilité, l'accès au logement et aux soins de santé, le droit à des bourses, ou le retour dans leur pays d'origine. Les apprenants participant à un programme de mobilité ont également pu rencontrer des difficultés socio-économiques liées à la perte de revenus familiaux en raison de la crise du marché du travail provoquée par la pandémie de COVID-19.

16. De nombreuses activités de projets d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité ont été reportées ou annulées, et dans les cas où la mobilité était prévue, la coopération virtuelle a été encouragée.

17. Au-delà de l'investissement nécessaire pour faire face à l'impact sanitaire et socio-économique de la crise, il importe d'axer les priorités actuelles en matière d'investissements sur l'éducation et la formation. À cet égard, il est essentiel de reconnaître que l'enseignement et la formation de qualité apportent une contribution décisive au bien-être et au développement personnel et professionnel des citoyens, ainsi qu'à la résilience de la société et de l'économie, et ont un rôle important à jouer dans la relance. Il est nécessaire d'en tenir compte lors de l'élaboration du plan de relance européen.

RECONNAISSANT CE QUI SUIT:

18. Afin de relever ces défis, et en fonction des circonstances nationales, les États membres et leurs établissements d'enseignement et de formation ont rapidement mis en place de nombreuses mesures, telles que:

— mettre au point et partager des contenus, pratiques et matériels éducatifs de qualité adaptés au contexte de l'apprentissage à distance au niveau national et/ou des établissements;

— soutenir des environnements d'apprentissage virtuels, permettre l'utilisation de plateformes d'apprentissage en ligne existantes (ou en développer de nouvelles) et l'utilisation d'outils de collaboration d'équipe;

— tirer profit des émissions de télévision et d'autres médias pour fournir du contenu éducatif;

— préparer une série d'orientations et d'instructions sur la manière de participer à l'apprentissage en ligne et de fournir un enseignement à distance, par exemple sur l'utilisation sûre des outils numériques et l'évaluation en ligne;

— fournir des possibilités ciblées de développement professionnel aux enseignants, aux formateurs et aux autres membres du personnel pédagogique;

— identifier les apprenants qui ne sont pas en mesure de participer à l'apprentissage à distance et nouer un dialogue avec eux en leur fournissant les équipements et l'accès à internet nécessaires, en particulier aux personnes issues de zones géographiquement isolées ou de zones et de milieux socio-économiques défavorisés, et en distribuant du matériel pédagogique imprimé, si nécessaire;

— fournir un soutien ciblé aux apprenants ayant des besoins éducatifs spéciaux;

— faciliter l'accès au contenu numérique des bibliothèques;

— offrir des repas aux apprenants issus de milieux socio-économiques défavorisés;

— proposer différents types de soutien psychologique pour les apprenants, les familles, les enseignants et les formateurs;

— assurer un service de garde pour les plus jeunes enfants dont les parents et aidants n'ont pas pu travailler à domicile, en particulier les travailleurs essentiels travaillant dans des secteurs critiques, tels que les services de santé;

— fournir différents types de soutien pour les apprenants participant à des programmes de mobilité entrante et sortante;

— fournir régulièrement des informations aux apprenants, aux enseignants et aux formateurs, aux établissements d'enseignement et de formation, aux familles, ainsi qu'aux parties prenantes concernées;

— développer la coopération avec les autorités locales et régionales et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les entreprises, y compris les opérateurs de télécommunication, les fournisseurs d'accès internet et les éditeurs qui, dans certains cas, ont fourni du matériel et des outils gratuitement;

— soutenir et encourager, si possible, l'éducation et l'activité physiques, dans le respect des mesures de sécurité et de précaution.

19. En réponse à la crise de la COVID-19, la Commission a prévu des possibilités de flexibilité supplémentaire dans la mise en œuvre du programme Erasmus+, assorties de conseils pratiques à l'intention des participants à Erasmus+ et des agences nationales. Par ailleurs, en complément des efforts déployés au sein du Conseil, la Commission a facilité de nouvelles possibilités de coopération et d'échange d'informations entre les États membres.

20. À mesure que la situation évolue, avec l'éventuelle levée des mesures de confinement sur recommandation des autorités sanitaires, de nouvelles questions se posent en ce qui concerne la réouverture des établissements d'enseignement et de formation, ainsi que celle des entreprises qui fournissent une formation par le travail, y compris les mesures d'organisation et de précaution, en particulier celles qui sont relatives à la distanciation sociale, à l'assainissement et à l'hygiène. À cet égard, certains des défis qui se posent concernent la disponibilité de ressources humaines suffisantes ainsi que l'état de préparation et la viabilité des installations d'enseignement et de formation, en particulier leur adéquation à la mise en œuvre des mesures nécessaires.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET CONFORMÉMENT AUX SITUATIONS NATIONALES, À:

21. Poursuivre le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre États membres sur la manière dont l'éducation et la formation peuvent s'adapter au mieux à la situation, en fonction de l'évolution de la situation liée à la crise de la COVID-19, y compris sur différentes mesures relatives à la réouverture des établissements d'enseignement et de formation et pour ce qui est d'assurer l'équité, de favoriser le bien-être des apprenants et du personnel et de fournir un soutien psychologique. À cet égard, encourager la diffusion d'informations rationalisées et cohérentes et utiliser de façon optimale les réseaux existants.

22. En ce qui concerne la réouverture des établissements d'enseignement et de formation, en fonction des situations locales, régionales et nationales, prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des apprenants et du personnel, y compris les conditions sanitaires et hygiéniques appropriées, et reprendre les activités d'apprentissage et d'enseignement en présentiel, tout en assurant l'égalité des chances.

23. À la lumière des enseignements déjà tirés dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, et en vue des incidences à long terme que la crise est susceptible d'avoir sur l'avenir de l'enseignement et de la formation, examiner les possibilités d'innovation et déployer des efforts supplémentaires visant à accélérer la transformation numérique des systèmes d'éducation et de formation et, le cas échéant, renforcer la capacité numérique des établissements d'enseignement et de formation, et réduire la fracture numérique.

24. À la lumière des enseignements tirés dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, favoriser le perfectionnement des aptitudes et compétences numériques des enseignants et des formateurs, afin de faciliter l'enseignement et l'évaluation dans des environnements d'apprentissage en ligne.

25. En tenant dûment compte de l'autonomie institutionnelle, examiner la possibilité d'intégrer l'apprentissage numérique de qualité dans l'offre d'enseignement et de formation à tous les niveaux et pour tous les types d'enseignements et de formations. Ce faisant, être attentifs à ce que les outils numériques soient appropriés à l'âge et aux besoins spécifiques des apprenants, ainsi qu'à ce qu'ils soient conformes aux règles relatives à la protection des données et aux exigences en matière de vie privée, d'éthique, de sécurité et de cybersécurité.

26. Explorer les possibilités d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage à travers un suivi et une évaluation fondés sur l'exploration de données relatives à l'éducation en mettant l'accent sur les données existantes, les analyses de l'apprentissage et l'utilisation de l'intelligence artificielle, en tenant dûment compte du respect du règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679.

27. Tout en offrant des possibilités d'apprentissage à distance, numérique et mixte, veiller tout particulièrement à assurer l'égalité des chances et un accès continu à un enseignement et une formation de qualité pour les apprenants de tous âges, à garantir la qualité et à encourager la validation et la reconnaissance des acquis pédagogiques. En réaffirmant le droit à l'éducation, s'attacher en particulier à prévenir une potentielle hausse du décrochage scolaire, due à la crise liée à la COVID-19.

28. Afin d'atténuer les effets négatifs de la crise liée à la COVID-19 sur la mobilité et la coopération transfrontières physiques, encourager le recours à des possibilités de mobilité et de coopération virtuelles.

29. Coopérer pour supprimer les obstacles à la mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage liés à la COVID-19, en tenant compte des conséquences éventuelles de différentes méthodes d'évaluation, de l'éventualité du report ou de l'annulation des examens et du report des inscriptions, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage lors des années suivantes.

30. Coopérer en vue de garantir des possibilités d'éducation pour les apprenants qui se déplacent quotidiennement entre des États membres voisins, en particulier en cas de fermeture prolongée des frontières.

31. Soutenir le développement de l'infrastructure numérique ainsi que des aptitudes et compétences numériques en utilisant le financement disponible dans le cadre des programmes et des fonds de l'Union, en particulier le programme Erasmus+, le corps européen de solidarité, les Fonds structurels et d'investissement européens, le programme d'appui à la réforme structurelle et les programmes qui leur ont succédé, ainsi que le nouveau programme pour une Europe numérique.

INVITE LA COMMISSION, CONFORMÉMENT À SES COMPÉTENCES ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

32. Mener des recherches, et en diffuser les résultats, sur l'impact de la pandémie de COVID-19 et les enseignements tirés à différents niveaux d'enseignement et de formation, en mettant l'accent sur l'apprentissage et l'enseignement à distance et sur les capacités numériques des systèmes d'éducation et de formation dans les États membres, en tant que ressource visant à renforcer l'élaboration de politiques nationales fondées sur des données probantes et la coopération au niveau de l'Union, afin de renforcer la résilience et la préparation en vue de permettre à l'avenir des réponses d'urgence en temps utile, efficaces et appropriées.

33. Dans le cadre de l'élaboration d'une proposition relative au plan de relance européen, reconnaître le potentiel de transformation de l'éducation et de la formation en tant que force motrice propice à une relance réussie, ainsi que la nécessité d'investir dans l'éducation et la formation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement numérique, y compris pour ce qui est des infrastructures et des compétences numériques.

34. Aider les États membres à fournir des possibilités d'investissement dans des infrastructures d'enseignement et de formation durables, conformément au pacte vert pour l'Europe, tout en tenant compte des capacités requises pour assurer la sécurité et les mesures organisationnelles nécessaires en réponse à la crise liée à la COVID-19.

35. Lors de la mise au point de l'espace européen de l'éducation, ainsi que du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2020, du nouveau plan d'action en matière d'éducation numérique et de la nouvelle stratégie en matière de compétences, prendre en compte les enseignements tirés de la crise de la COVID-19 en ce qui concerne la transformation numérique des systèmes d'éducation et de formation, en accordant une attention particulière aux défis qui se posent en termes de qualité et pour la société, pour ce qui est par exemple d'assurer l'inclusion, de garantir l'égalité des chances, de promouvoir la cohésion et de lutter contre la désinformation.

36. Continuer à faciliter les échanges sur les défis et les mesures prises par les États membres, y compris en connectant les bases de données de ressources éducatives ouvertes, en en facilitant l'accès et en en renforçant la disponibilité, afin de faciliter le partage d'une variété de méthodes, d'outils et de matériel d'enseignement à distance. Dans ce contexte, s'appuyer sur les possibilités existantes, telles que celles qui sont disponibles dans le cadre du jumelage électronique (eTwinning), de la plateforme en ligne pour l'enseignement scolaire (School Education Gateway) et de la plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe (EPALE). Promouvoir l'utilisation d'outils d'auto-évaluation tels que SELFIE et HEInnovate pour soutenir la capacité et la transformation numériques des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

37. Présenter et diffuser auprès des États membres davantage d'informations pratiques sur la possibilité de financer les besoins des systèmes d'éducation et de formation afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans le cadre des initiatives d'investissement en réaction au coronavirus (CRII et CRII+) et d'autres mécanismes de financement appropriés.

38. Continuer de partager régulièrement des informations avec les parties prenantes et organismes chargés de la mise en œuvre d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité sur les possibilités de modalités plus souples en ce qui concerne la mise en œuvre de projets et de la mobilité à des fins d'apprentissage dans le contexte de la crise liée à la COVID-19.

39. En coopération avec les États membres, examiner les moyens de répondre aux besoins les plus urgents durant les périodes de restriction de la mobilité physique, en donnant la possibilité de réaffecter des fonds inutilisés entre différentes actions d'Erasmus+, le cas échéant.

40. Soutenir les États membres pour qu'ils continuent à mettre au point des pratiques en matière d'enseignement numérique et des possibilités d'éducation et de formation numériques, et pour qu'ils remédient aux effets de la crise liée à la COVID-19 sur les groupes d'apprenants les plus vulnérables, en utilisant les possibilités disponibles d'Erasmus+.

41. Diffuser des matériels et outils pertinents et promouvoir leur utilisation, y compris des expériences de coopération virtuelle, qui résultent des projets d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité et des activités des coalitions nationales et européennes en faveur des compétences et des emplois numériques, qui pourraient, dans un esprit de solidarité entre les États membres, apporter un soutien supplémentaire utile en réponse à la crise liée à la COVID-19.

42. En coopération avec les États membres et dans le respect de l'autonomie institutionnelle et des contextes nationaux, commencer à élaborer des mesures visant à éliminer les obstacles liés à la COVID-19 et relancer le recours aux possibilités de mobilité transfrontière à des fins d'apprentissage au lendemain de la crise de la COVID-19, y compris en fournissant des orientations claires sur la manière de faciliter les possibilités de mobilité à des fins d'apprentissage dans le cadre d'Erasmus+.

43. Promouvoir la mobilité et la coopération virtuelles de qualité et soutenir le développement de la mobilité mixte dans le cadre du programme Erasmus+, compte tenu du fait que, bien qu'elle ne puisse pas remplacer la mobilité physique, la mobilité virtuelle joue un rôle complémentaire important.

44. Travailler en étroite collaboration avec des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'Unesco et l'OCDE pour ce qui est de fournir et de diffuser des informations relatives aux implications de la COVID-19 sur l'éducation et la formation.